

Calendrier

➤ **Secrétariat de l'Union**

Lundi 12 juin 2017 - 14h30

➤ **Bureau régional
URIF.FO**

Vendredi 23 juin 2017

➤ **Commission Exécutive
de l'Union**

Jeudi 15 juin 2017 - 9h30

➤ **Protection sociale**

- Conseil CPAM 94:23 juin 2017

➤ **Formation syndicale**

Inscription ouverte pour 2017 avec le site internet www.fo94.fr dont le calendrier est en ligne comme le formulaire d'inscription.

stage s'organiser dec2017

réservés aux responsables syndicaux, secrétaire ou trésoriers, adjoints...

conditions impératives : **se manifester deux mois avant la date de la session** demandée pour les formalités administratives et syndicales

Contacts Philippe PEYSSON ou Nathalie

SITE INTERNET UD FO 94

www.fo94.fr

notre site a été remodelé et rafraîchi avec ses rubriques habituelles, communiqués, formation syndicale, documentations, publications, etc.....

**FO94, Courrier de l'Union
JUIN 2017**

Edité le 7 JUIN 2017
UNION DEPARTEMENTALE FO 94
Commission Paritaire
0320 S 07318
Directeur de la publication
Marc BONNET
Rédaction : le Secrétariat
Imprimé par nos soins
(IMP UD FO 94)

Nouveau Gouvernement Edouard PHILIPPE

Les électeurs ont donc choisi au second tour des présidentielles, **Emmanuel MACRON**, Président de la République, lequel a nommé son premier ministre, **Edouard PHILIPPE**, maire du HAVRE et un gouvernement restreint de 18 Ministres et 4 Secrétaires d'Etat.

Au passage notons la **disparition** des ministères de la **fonction publique** dévolue au ministre de l'action et des comptes publics, G DARMANIN, du **logement** dévolu au ministre de la cohésion des territoires, R FERRAND enfermé dans ses affaires bretonnes....

Neuf ministres sont sans étiquette, six issus de la République en marche, deux du PS, deux encore du Parti Radical de Gauche, deux autres du Modem, deux des Républicains dont le 1er ministre ! Aucun ancien ministre sous Hollande ne devait être repris, deux en proviennent, écart de langage ou promesse reniée !

Aujourd'hui sans connaître la future majorité présidentielle de l'Assemblée Nationale qui sortira des urnes les 11 et 18 juin, **la presse fuite beaucoup de pistes ou réflexions sur la nouvelle réforme du travail, loi macron 2, loi travail xxi...ballon d'essai ou grosse bêtise !!!!**

A retenir des **axes forts et inquiétants** qui annoncent une nouvelle attaque sur le Code du travail, garanties collectives et nos acquis passés : simplification et souplesse patronale : négociations renforcées au niveau de l'entreprise, fusion des IRP DP/CE/CHSCT, plafonnement des indemnités prud'homales, référendum à l'initiative de l'employeur, retraites par points à la carte, disparition des régimes spéciaux, nationalisation de l'unedic et du régime d'assurance chômage, transfert des cotisations maladie sur la csg et augmentation par conséquent de celle-ci

Devant tant d'affaiblissement des organisations syndicales, de reculs sociaux, il conviendra d'être très vigilants et offensifs dans nos positionnements et nos réactions. Le **recours aux ordonnances** mêmes précédées de négociations/concertations cachent la rudesse et une certaine analogie du passage en force avec le 49.3 confisquant tout débat parlementaire, tout au plus la loi d'habilitation aura été débattue !

Si la **cacophonie des fuites** dans la presse (le parisien libération, etc..) se vérifiait, il faudra nul doute engager le combat syndical qui s'impose, informer et mobiliser les salariés !

Comme le disait JC MAILLY lors du 1er mai dernier : **"fermes dans nos principes, déterminés sur nos revendications, libres et indépendants"**,

OUI il va falloir se retoucher les manches, et demeurer ancrés sur nos positions, abrogation de la loi travail, pas de loi xxi, rejet de tout affaiblissement du Code du travail et des conventions collectives nationales, des statuts particuliers et de la fonction publique. ..

Lutter contre le chômage et défendre l'emploi comme le clame le 1er Ministre, ne veut pas dire raboter ou sacrifier nos droits et acquis sociaux mais les renforcer pour les salariés.

Recensement délégations et mandats extérieurs

La désignation des **conseillers prudhommes** est en bonne voie, où il manque à ce jour une **candidature militante en section industrie créteil de façon à respecter la parité.**

Sièges conseils de prudhommes 94

	industrie	commerce	activités diverses	encadrement	agriculture
créteil	3	5	3	2	0
villeneuve st g	1	2	1	0	

Concernant le renouvellement des **conseillers du salarié**, 16 propositions ont été faites à la DIRECCTE pour instruction, réponse d'ici juillet et avis de l'arrêté préfectoral en septembre.

Quant à la représentation **protection sociale CPAM et CAF 94**, nos titulaires et suppléants sont actés.

La prochaine commission exécutive de l'union du 15 juin prochain arrêtera ces listes définitivement. **CONTACTS MAIL marc.bonnet@fo94.fr**

FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT:

communiqué confédéral - 6 juin 2017

Le Bureau Confédéral de Force Ouvrière a pris connaissance de la « feuille de route » adressée par le gouvernement, dans le respect de l'article L1 du Code du travail.

Il n'y a pas de surprise sur le calendrier et sur le respect de la concertation.

Il va maintenant falloir creuser le contenu.

D'ores et déjà parmi les points, a priori positifs, on peut noter : le respect de l'ordre public (loi), la place de la branche ou la conciliation prud'homale.

Sur les points potentiellement négatifs, on trouve notamment les prud'hommes, les institutions représentatives du personnel, l'objectif des simplifications ou les traitements des vices de procédure.

Tous ces points seront prochainement traités dans la concertation où Force Ouvrière défendra ses positions.

Les autres thèmes qui seront abordés ultérieurement (ex. assurance chômage, cotisations sociales ou retraites) feront l'objet d'autres analyses et réactions de Force Ouvrière.

LOI TRAVAIL XXL ?

SOCIAL-TRAVAIL-SYNDICATS-GOUVERNEMENT-PATRONAT

Réforme du travail: Mailly (FO) dit "**halte au Feu**"

DEPECHE AFP - 07/06/2017 10:17:08 GMT+02:00

PARIS, 7 juin 2017 (AFP) - "Halte au feu", a réagi mercredi Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, à la lecture de "pistes" de réformes du code du travail évoquées par Libération, prévenant le gouvernement que si c'est "ce qu'il veut faire", "la concertation va tourner court".

"Quand je lis ce qui sort dans Libération, je dis +halte au feu+", a déclaré M. Mailly sur Europe 1 en qualifiant les pistes balayées dans ce document émanant de la Direction générale du Travail de "pas acceptables".

Même si le ministère du Travail affirme qu'il s'agit d'un document non officiel, qui "n'engage en rien le gouvernement", "il va falloir que le gouvernement s'explique", a ajouté le responsable de FO.

"Si ce sont des pistes et que ces pistes ça reflète l'état d'esprit du gouvernement, ce qu'il veut faire, alors ça va être clair, la concertation ce n'est pas possible" (...) si c'est cela la concertation va tourner court", a prévenu Jean-Claude Mailly.

Il a notamment opposé une fin de non-recevoir à une éventuelle négociation du contrat de travail au niveau des entreprises: "c'est exclu". Idem, "si certains motifs de licenciement peuvent être discutés en entreprise, c'est +open bar+", a martelé Jean-Claude Mailly insistant sur le fait que "ce n'est pas en facilitant le licenciement économique qu'on va faciliter l'embauche".

"On ne peut pas rentrer dans une logique, qui serait une logique anglo-saxonne, alors que le Premier ministre disait hier +il faut préserver le modèle social+ c'est complètement l'inverse", estime-t-il.



Ni naïfs, ni suspicieux, nous jugerons les actes et ajusterons nos réactions en conséquence

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

La concertation avec le gouvernement se poursuit avec la ministre du Travail, après le président de la République et le Premier ministre.

Elle va continuer tout l'été, d'abord avec les thèmes devant faire l'objet du projet de loi d'habilitation des ordonnances, puis sur le contenu même des ordonnances, qui devrait être ratifié par le Parlement fin septembre après un Conseil des ministres vers le 20 septembre.

Nous avons rappelé notre attachement viscéral à la liberté de négociation à tous les niveaux, en insistant sur celui de la branche et des conventions collectives nationales. Nous avons plaidé pour qu'au-delà des six thèmes de négociation obligatoire au niveau des branches il en soit rajouté. Nous avons également rappelé notre revendication de liberté de désignation du délégué syndical, conformément à notre plainte devant le Bureau international du travail. S'agissant des institutions représentatives du personnel, nous avons notamment plaidé pour que le CHSCT conserve sa personnalité morale et qu'on renforce ses moyens de fonctionnement, y compris en

heures de délégation en cas de délégation unique du personnel.

Sur les indemnités prud'homales, nous avons demandé la possibilité pour le juge de pouvoir dépasser de manière motivée le plafond qui, par ailleurs, doit être le plus élevé possible.

Nous avons également rappelé nos positions sur le référendum.

Enfin, nous avons, entre autres, abordé le droit syndical et son exercice, le relèvement des indemnités légales en cas de licenciement et des dispositions sur l'égalité professionnelle.

Nos interlocuteurs ont pris note et la concertation va se poursuivre.

On peut constater que la concertation, contrairement à celle sur la loi Travail, est réelle. Reste à savoir si nous serons entendus ! Comme je l'ai déjà indiqué, nous ne sommes ni naïfs, ni suspicieux, nous jugerons les actes et ajusterons nos réactions en conséquence.

Une « feuille de route » devrait nous être adressée en début de semaine. Nous réagirons en fonction de nos positions et revendications. 

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

Code du travail : les syndicats refroidis par les «pistes» du gouvernement



Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a eu de nombreuses questions de la part des journalistes et la ministre du Travail chargée de la réforme. (LP/Frédéric Bagny)

Les syndicats lancent ce mercredi un avertissement à l'exécutif après la publication de «pistes» de réforme du code du travail, même si le gouvernement se défend de tout «plan caché».

«Pas de plan caché», martèle la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, chargée par Emmanuel Macron et Edouard Philippe de présenter aux syndicats [les détails de cette grande réforme](#). Ces derniers viennent toutefois d'être piqués au vif par une salve de révélations, [lundi dans Le Parisien](#) et ce [mercredi dans Libération](#), concernant des mesures envisagées par le gouvernement dont ils n'ont visiblement pas entendu parler dans leurs [nombreux entretiens la semaine dernière à Matignon](#). Si l'exécutif s'en défend, les partenaires sociaux l'appellent à «s'expliquer».

Des «pistes pas acceptables»

Ce dernier document, émanant de la Direction générale du Travail «n'est pas un document officiel», assure la ministre sur France Inter, précisant qu'il provient bien «de quelqu'un de la direction du travail (mais) ce n'est pas signé par la direction du travail». Officiel ou non, le rapport contient une série de «pistes» de travail telle la négociation, à l'échelle de l'entreprise, des motifs de licenciement, du niveau des indemnités légales de licenciement et des CDD. Des points ne figurant pas dans le programme d'Emmanuel Macron.

«Halte au feu !» prévient donc Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, assurant sur Europe 1 que ces mesures ne sont «pas acceptables». Et, selon lui, «il va falloir que le gouvernement s'explique», car, «si ce sont des pistes et que ces pistes, ça reflète l'état d'esprit du gouvernement, ce qu'il veut faire, alors ça va être clair, la concertation ce n'est pas possible».

LIRE AUSSI

> [Le gouvernement d'orlote les syndicats... pour l'instant](#)